28 may 1741 Engagem.t de joseph Vaunier aller en marin de Compagnie

n° 922

Exped

Pardevant les not.res Royaux & Sur presens joseph Vaunier
fils habitant demeurant a St michel Estant de p[rese]nt
Estant ce jourdhuy En cette ville de montreal
lequel S'est volontairem.t Engagé Et par ces p[rese]ntes S'Engage a Paul Leo
marguerite Ecuyer Sr de marin officier des troupes de la marine
pour le Roy en ce pays Et Commandant pour le Roy au [illegible] de la Baye
Et Compagnie Stipulant par le Sr alexis Lemoine Monière neg.t de cette ville
a ce present Et acceptant pour a la 1.ere requisition partir de cette ville dans un
Canot chargé de marchandises ayder a le mener Et Conduire jusques au poste
de Michilimakinac Et En descendre cette année par les Convoys
ordinaires dans un Canot chargé de pelleteries avoir soin pendant toutes
les routes desd. Canots marchandises pelleteries vivres ustancils Et
autres effets necessaires pour de pareils voyages obeir Et servir fidelle
ment led. Sieurs chercher leur profit eviter leur dommage
les avertir s'il vient a sa connoissance Et generallement faire tout ce qui
luy sera Commandé de licitte Et honneste sans pouvoir faire aucune traitte
particuliere ny se distraire dud. service pendant tout led. voyage sous les peines
des ordces Et de perdre ses gages Cet Engagement ainsy fait outre pour Ce
moyennant le prix Et Somme de Deux Cent dix livres que led. Sr promet
Et s'oblige de bailler Et payer aud. Engagé a son retour en cette ville pour ses
gages Et salaires dud. voyage en argent Et monnoye ayant Cours
En ce pays a peine &c.

+ En outre avance le depart dud. Engagé de cette ville ... braguet

Car ainsy & promett. & fait Et passé aud. montreal Etude de Danré de blanzy
L'un desd. not.res soussignez L'an mil Sept Cens quarante un le vingt huit
may apres midy Et a led. Sr Monière signé Et quand aud. Engagé
declaré ne sçavoir Ecrire ny signer de ce Enquis lecture faitte suivant
L'ordonnance.

Monière

Adhemar

Danré De blanzy